

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN

PROCES-VERBAL

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Nathalie BEAUVY, Maire.

Présents : Nathalie BEAUVY, Monique HOURDIN, Yvonnick PÉCHEU, Yolande RODRIGUES, Gérard MEUNIER, Clarisse MILLEVILLE, Isabelle LARMET, Denis BERTRAND,

Absents avec pouvoir : Loïc DAVID donne pouvoir à Gérard MEUNIER, Séverine BOCHER donne pouvoir à Nathalie BEAUVY

Absents : Chantal ROUXEL, Alan BLOUIN, Nicolas PERSON

Secrétaire de séance : le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Monique HOURDIN

ORDRE DU JOUR

1. Budget général : ouverture des crédits d'investissement – exercice 2026
2. Modification du nombre d'adjoints au maire
3. Association foncière : désignation
4. Personnel - Autorisation du maire à recruter du personnel non permanent
5. Compte-rendu des délégations au maire

1. Budget général : ouverture des crédits en investissement – exercice 2026

Le budget prévisionnel 2026 n'étant pas encore voté, en vertu de l'article L 1612-1 du code des collectivités territoriales, le Conseil municipal est sollicité sur l'ouverture de crédits pour l'exercice 2026 dans la limite de 25 % des crédits inscrits pour chaque opération (=opérations réelles d'investissement) et chapitre de la section d'investissement au titre de l'année précédente. La proposition est la suivante :

Opération	BP 2025 (hors RAR)	BP 2026 Crédits budgétaires ouverts
Compte 10226	2 000 €	0 €
Compte 2041411	10 000 €	0 €
Compte 2111	3 000 €	750 €
SDE - 204	41 825 €	15 000.00 €
102 - Voirie	142 250 €	35 000.00 €
104 - Salles municipales	826 687.91 €	207 000.00 €
107 - Mairie	18 421.94 €	4 500.00 €
108 – Bibliothèque	1 200 €	0.00 €
116 - Groupe scolaire	3 023.50 €	0.00
117 – Chapelle Saint-Jacques	30 000 €	7 500.00
118 - Services techniques	18 361.46 €	4 500.00
122 - Signalisation	8 867.50 €	2 200.00
127 - Restaurant scolaire	2 769.60 €	
129 - Cimetière	2 500.00 €	
TOTAL	1 110 906.91 €	276 450.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

2. Modification du nombre d'adjoints

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Suite à la démission de Madame Magalie HOUZÉ du poste de 1ère adjointe, il est proposé de diminuer à trois le nombre de postes d'adjoint. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer à trois postes le nombre d'adjoints au maire. Adopté à l'unanimité.

3. Composition du bureau de l'Association Foncière de Remembrement

La composition de l'Association Foncière de Remembrement de la commune de SAINT-ALBAN a été fixée par délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 2022 et ce pour une durée de six ans. Madame le Maire rappelle que l'association foncière de remembrement de SAINT-ALBAN est administrée par un bureau qui comprend :

- le maire ou un conseiller municipal désigné par lui,
- un délégué du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor,
- des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier, au nombre de huit, désignés pour six ans ainsi qu'il suit : quatre propriétaires désignés par le conseil municipal, quatre propriétaires désignés par la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor.

Madame le Maire avait désigné Mme Magalie HOUZE aux fins de la représenter. Cette dernière ayant démissionné de ses fonctions, Madame le Maire propose de désigner M. Yvonnick PÉCHEU aux fins de la représenter. Les autres membres restent inchangés.

La Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor avait désigné les propriétaires suivants : M. Jean-Noël CORNILLET, M. Arnaud TOUBLANC, M. Daniel ROUXEL, M. Michaël AVELINE.

Le Conseil municipal avait désigné les propriétaires suivants : M. Gérard MEUNIER, M. Marcel GICQUEL, M. Bertrand HOUZE, M. Mathieu LANGLAIS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner M. Yvonnick PÉCHEU aux fins de représenter Madame le Maire au bureau de l'association foncière de remembrement de SAINT-ALBAN.

Adopté à l'unanimité.

4. Autorisation du maire à recruter du personnel non permanent

Madame le Maire rappelle que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur le fondement des articles L332-23 1° et L332-23 2° du code général de la Fonction publique, correspondant à :

- Un accroissement temporaire d'activité (12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs).
- Un accroissement saisonnier d'activité (6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs).

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

- De l'autoriser, pour l'année 2026, à recruter des agents saisonniers et temporaires non titulaires dans les conditions fixées par les articles L332-23 1° et L332-23 2° du code général de la Fonction publique ;
- De l'autoriser à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

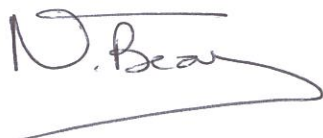
5. Compte-rendu des délégations au Maire

Vu les délégations prises du 12/12/2025 au 31/12/2025 ;

Date	Objet	Société	Montant TTC
17/12	MO rénovation salle polyvalente	Sarl BOULET Architectes	9 268.10 €
17/12	Rénovation salle polyvalente	Société PEREIRA FMZ	29 452.05 €
17/12	Rénovation salle polyvalente	Sarl Armor Revêtement	2 223 €
17/12	Rénovation salle polyvalente	Sarl Atelier du Leff	12 000 €
17/12	Rénovation salle polyvalente	Sarl Bidault Menuiserie	17 769.79 €
17/12	Rénovation salle polyvalente	Sarl Bidault Menuiserie	9 678.77 €
17/12	Rénovation salle polyvalente	Sarl Bidault Menuiserie	23 536.24 €
17/12	Rénovation salle polyvalente	SAS QUEMARD	18 500 €
17/12	Rénovation salle polyvalente	Sarl Armor Revêtement	15 390.99 €
17/12	Rénovation chapelle Saint-Jacques	SAS J MOULLEC	13 032.24 €
29/12	Lave-vaisselle salle annexe	SAS SBCEP	2 281.20 €

Après présentation, le Conseil municipal, PREND ACTE des délégations ci-dessus.

Madame le Maire
Nathalie BEAUVY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Beauvy', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire de séance
Monique HOURDIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Hourdin', with a long diagonal stroke extending from the bottom left towards the top right.